

Déclaration de franchissement de seuils de participation FS/EM/22/2012

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'opération de conversion d'obligations en actions de la société Risma, la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR) représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Khalid Cheddadi, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 2 août 2012, suite à un effet de dilution, le seuil de participation de (10%) dans le capital de Risma.

Suite à cette opération de conversion d'obligations en actions, la CIMR détient 784 661 actions Risma, soit 9,95% du capital de ladite société.

Contact CDVM :

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières